

les endroits, dont le Commerce est commun & libre à toutes les autres Nations de l'*Europe*, auxquels Sa Majesté Imperiale borne la liberté de leur Commerce par son Oûtoi, dont lesdits Directeurs sont tellement convaincus, qu'ils n'en ont jamais osé disconvenir, lesquels endroits ne peuvent passer pour des dependances des Places, Châteaux, Forts ou Loges desdites Compagnies.

Ces Sociétés ont des Isles & Pais aux Indes, qui leur appartient en propriété, du Commerce desquels elles excluent toutes les autres Nations, à cause que les possessions, qu'elles y ont, sont privatives, dans lesquelles les Sujets de l'Empereur ne les ont jamais troublées, & ne les troubleront jamais dans la suite.

Elles ont en outre des Châteaux, Factoreries, & Loges au Royaume de Bengale, sur les côtes de Coromandel, sur celles d'Afrique & ailleurs, où les Anglois, les François, & d'autres Nations Européenes en ont aussi, où elles font pareillement un Commerce privatif, dans la possession duquel les Habitans des Pais-Bas Autrichiens ne les inquietent pas, c'est de quoi les Directeurs devront tomber d'accord.

Il est vrai, que les Directeurs disent, que les Sujets de l'Empereur ont trafiqué & trafiquent encore dans les Districts, qui seroient dependants de leurs Places, Châteaux & Loges, & que ce Commerce leur seroit défendu aussi-bien que celui de leursdites Places, Châteaux, & Loges; la raison en est, que comme le Commerce des Places principales appartient privativement auxdites Sociétés à l'exclusion de tous autres, il s'ensuit de-là que le Commerce de leurs dependances leur appartient aussi privativement, à cause que leur droit dans les dependances de leurs